

ESS et politiques européennes

- Think & do tank européen / laboratoire d'**idées** et d'**actions**
- Devise : « Comprendre pour agir »
- Défense d'une Europe sociale et durable
- Expertise au service de tous les acteurs socioéconomiques (entreprises, pouvoirs publics, société civile)
- Activités
 1. analyses et études
 2. conseil, formation, accompagnement
 3. projets européens
 4. conférences

« Economie sociale », « économie sociale et solidaire », « entreprise sociale », ?

L'économie sociale n'est pas un concept reconnu partout en Europe... **Différentes approches :**

Par statuts : Associations, Coopératives, Mutuelles, Fondations +
le « social business »

Ou par caractéristiques : Finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit ; Autonomie de gestion ; Gestion démocratique et participative ; Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus

Les lois économie sociale en Europe - 4 catégories :

- Pas de loi
- Une loi cadre forte (1)
- Une loi technique (2)
- Un cadre législatif en développement (3)

Des lois cadres fortes (1)

- Portugal (2013) – Secteur « coopératif » inscrit dans la Constitution de 1974. Déf. dans la loi : « intérêt général de la société ». Pas de mention sur les financements
- Espagne (2011) – coopératives, associations et fondations citées dans la Constitution de 1978. Déf. dans la loi « intérêt collectif des membres et/ou de l'intérêt économique ou social »
- Grèce – l'UE a encouragé le vote de la loi économie sociale et entrepreneuriat social en 2011 (surtout centrée sur les *Social Cooperative Enterprises*) + investissements FSE pour un écosystème pour le développement durable de l'économie sociale

Des lois techniques (2)

- Italie – Pays précurseur : loi sur les coopératives sociales en 1991 et sur l'entreprise sociale en 2005, mais pas de loi cadre
- Belgique – Loi nationale complémentaire avec les législations régionales définissant l'économie sociale dans son ensemble, avec des précisions techniques
- Royaume-Uni – Loi marquée par le projet de « Big Society » et les risques qu'il comporte pour l'économie sociale (réduction des dépenses publiques et de la protection sociale mais financement des investissements sociaux)

Des cadres législatifs en développement (3)

Remarque : influence du passé communiste dans les pays d'Europe centrale et orientale

- Pologne – Emergence du concept d'économie sociale dans les années 2000 (soutien européen via EQUAL), avec accent sur l'intégration des personnes vulnérables sur le marché du travail plutôt que sur les statuts. Loi sur les coopératives sociales en 2006.
- Roumanie – Projet de loi depuis 2013

Quelles politiques européennes en matière d'économie sociale ? :

D'une approche de l'économie sociale par ses statuts à une approche plus globale par sa finalité sociale...

- **Approche par statuts :**

- 1989 : Communication « Les entreprises de l'économie sociale et la réalisation du marché intérieur sans frontières » : pour une base juridique pour les coopératives, associations et mutuelles

- 2000 : Conférence européenne permanente des coopératives, mutualités, associations et fondations et 2002 Charte de l'économie sociale

- 2003 : Statut société coopérative européenne

- En cours : Statut mutuelle européenne, statut fondation européenne

- **Approche par la finalité sociale** : L'initiative pour l'entrepreneuriat social et ses suites :

Depuis 2011, la Commission européenne a lancé une politique majeure pour les entreprises sociales, née avec l'Initiative pour l'entrepreneuriat social (IES)

Définition dans l'IES : « *Une entreprise dont le principal objectif est d'avoir une **incidence sociale** plutôt que de générer du profit pour ses propriétaires ou ses partenaires. Elle opère sur le marché en fournissant des biens et des services de façon entrepreneuriale et innovante et **elle utilise ses excédents principalement à des fins sociales**. Elle est soumise à une **gestion responsable et transparente**, notamment en associant ses employés, ses clients et les parties prenantes concernées par ses activités économiques* »

3 axes de l'IES (en 11 actions-clé) :

- Améliorer l'accès aux financements (fonds d'investissement, fonds structurels, ...)
- Améliorer l'environnement réglementaire (statuts, marchés publics et clauses sociales, ...)
- Améliorer la visibilité de l'entrepreneuriat social (cartographie, labels, ...)

L'ESS n'est pas représentée en tant que telle au sein du triangle institutionnel. En réalité, ce sont les secteurs de l'ESS concernés qui sont représentés dans les institutions européennes.

Au sein de la Commission européenne

Aucune Direction Générale n'est dédiée spécifiquement à l'économie sociale. Cependant, selon les thématiques abordées, l'une ou l'autre DG constitue un interlocuteur privilégié.

Les intergroupes du Parlement : un outil informel mais précieux

- Réunion informelle de quelques députés issus de commissions et de groupes politiques différents autour d'un intérêt commun
- Pour l'économie sociale, les intergroupes principalement concernés sont « services publics » et « économie sociale » (mis en place en 1990 par le PE)
- Ces groupes participent de la reconnaissance et de la diffusion des revendications de l'économie sociale au niveau européen

Partenaires sociaux
– Syndicats
– Entreprises

Lobbies

Représentations régionales
et nationales

Centres de
recherche

Think Tanks

**Triangle
institutionnel**

Organisations de la société civile
– 15 structures européennes
– Réseaux et fédérations

Comité des Régions
(CdR)

Comité économique et social
européen (CESE)

Cour de Justice de l'UE

L'économie sociale comme enjeu transversal : d'autres politiques liées :

- Fonds structurels
- Marchés publics
- Emplois blancs, emplois verts
- Innovation sociale
- ...

Un contexte favorable à l'innovation sociale

Tournant dans les années 2010-2011 :

- Contexte économique, social, démographique et écologique
- Rigueur budgétaire et ressources publiques limitées
- ➔ La croissance économique seule n'est pas une réponse suffisante
- ➔ Recours croissant aux innovations sociales comme une réponse aux besoins collectifs, peu ou mal satisfaits par l'Etat et le Marché

« La crise financière et économique a encore accru l'importance de la créativité et de l'innovation en général, et de l'innovation sociale en particulier, comme facteurs de croissance durable, de création d'emplois et de renforcement de la compétitivité. »

José Emmanuel BARROSO

➤ Volonté des institutions européennes de **traiter l'économie sociale et l'innovation sociale de façon plus coordonnée**, de ne pas cloisonner ces deux thématiques

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Les revendications des acteurs européens de l'économie sociale :

- Suites de l'IES, une IES II ?
- Objectifs de l'intergroupe économie sociale au PE
- Unité économie sociale à la Commission européenne
- Statuts européens
- Travaux sur l'impact social
- Définition « économie sociale » et « entreprise sociale »
- Suivi directives marché public (à transposer dans les législations des Etats membres) et utilisation des fonds structurels
- L'ESS comme enjeu transversal européen



MERCI DE VOTRE ATTENTION

denis.stokkink@pourlasolidarite.eu

www.pourlasolidarite.eu